

Les francophones de la Louisiane : problèmes sociolinguistiques

Louis-Jacques Dorais

Corps différents / Portugal Ojibwa / Homosexualité

Volume 2, numéro 2, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000889ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000889ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dorais, L.-J. (1978). Les francophones de la Louisiane : problèmes sociolinguistiques. *Anthropologie et Sociétés*, 2 (2), 159–165.
<https://doi.org/10.7202/000889ar>

LES FRANCOPHONES DE LA LOUISIANE

problèmes sociolinguistiques

Louis-Jacques Dorais



Dans cet article, nous allons décrire brièvement la situation linguistique chez les francophones de la Louisiane, plus particulièrement chez les Cajuns, qui habitent le sud-ouest de cet Etat. Nous présenterons ensuite quelques types de recherches pouvant être entreprises dans ce domaine.

▣ La situation linguistique

Types de français

La plupart des auteurs (Read, Guilbeau, Ficatier, Tisch, etc.) s'accordent pour dire qu'il existe trois types de français louisianais (voir surtout Guilbeau 1972):

- ◆ Le français créole ("parler gras", "bon français"), parlé par les descendants des colons venus de France et des Antilles au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle (Créoles). Se rapprochant du français populaire du nord de la France, il était ou est encore utilisé à la Nouvelle-Orléans, dans le Bas-Mississippi et dans quelques régions du sud-ouest (Saint-Martinville entre autres).
- ◆ Le créole noir ("créole", "nègre", "gombo", "patois"), qui est un français créolisé, assez proche de celui des Antilles (créole haïtien ou martiniquais). Parlé dans les vieilles régions de plantations (Bas-Mississippi, Saint-Martinville, Bayou Têche), surtout par les descendants des esclaves noirs (mais aussi par quelques Blancs), il est assez éloigné du français standard.
- ◆ Le français louisianais commun ("cajun") était parlé, à l'origine, par les Acadiens venus, directement ou non, de Nouvelle-Ecosse, à partir de 1765. C'est aujourd'hui la langue de la plupart des louisianais francophones, d'ascendance acadienne ou non. Le cajun se rapproche des dialectes du centre-ouest de la France, quoiqu'il ait été très marqué par l'évolution subie en Acadie, puis en Louisiane même, et par le contact avec l'espagnol et l'anglais. On le parle surtout dans le sud-ouest de l'Etat.

Influence de l'anglais

Depuis le XIX^e siècle, après une brève période de domination espagnole, ces diverses formes de français ont subi l'influence de l'anglais américain. Peu marquée au début, cette influence s'est faite de plus en plus forte, surtout à partir du milieu du siècle. Elle est due à trois types de facteurs: politiques, démographiques et pédagogiques.

Sur le plan politique, à partir de son annexion aux Etats-Unis (1803), la Louisiane s'est vue imposer l'anglais comme langue officielle. Celui-ci a peu à peu remplacé le français dans les textes et les débats législatifs et judiciaires. Les diverses constitutions de l'Etat n'ont fait que confirmer cet état de choses (Kloss 1970).

En ce qui concerne la démographie, le XIX^e siècle se caractérise par l'immigration en Louisiane de très nombreux éléments étrangers (anglo-américains, irlandais, allemands, etc.). En milieu majoritairement français (les Prairies du sud-ouest par exemple), beaucoup de ces éléments se sont assimilés au groupe dominant, mais à la longue, leur accroissement a contribué à faire de la Louisiane un Etat à majorité non francophone.

Dans le domaine pédagogique enfin, depuis l'annexion aux Etats-Unis, l'enseignement du français, quand il n'était pas totalement interdit (constitutions de 1864 et de 1921), a toujours été marginal. A partir de 1870, le français disparaît en pratique dans les écoles. On ne l'enseigne que dans quelques institutions privées bilingues. Depuis 1968 cependant (création du CODOFIL), on a recommencé à donner des cours de français dans les écoles publiques, mais la majeure partie de l'enseignement se fait toujours en anglais.

Américanisation et standardisation

Ces divers facteurs ont eu deux effets majeurs sur la population française de la Louisiane: l'américanisation et la standardisation du langage.

Un très grand nombre de francophones, plus particulièrement de Créoles français, ont oublié leur langue au profit de l'anglais. Le nombre de personnes parlant ou comprenant le français a donc, proportionnellement, diminué de beaucoup depuis un siècle et demi. Si le rythme actuel d'assimilation se maintient, dans deux générations, les francophones ne constitueront plus qu'une infime minorité.

Chez ceux qui ont gardé leur langue, on constate une tendance assez forte à la standardisation. Beaucoup de gens d'origine créole, française ou noire, utilisent aujourd'hui les parlers cajuns. Ceux-ci constituent donc ce qu'on pourrait qualifier de français louisianais commun. La variation linguistique d'autrefois tend ainsi à se résorber.

▣ Problématique de recherche

Pour mieux comprendre cette situation, on peut envisager trois types de recherches: linguistiques et dialectologiques; sociolinguistiques; en anthropologie du langage.

Recherches linguistiques et dialectologiques

Sur le plan linguistique proprement dit, il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la description grammaticale et lexicale des diverses variétés de français. Un certain nombre d'études ont déjà été effectuées dans ce domaine (Brandon 1955; Broussard 1942; Conwell et Juillard 1963; Morgan 1972; Phillips 1936; Read 1931; Saucier 1949), mais beaucoup d'entre elles, présentées comme thèses de maîtrise ou de doctorat, n'ont jamais été publiées.

Il serait utile entre autres de compiler un dictionnaire cajun, couvrant toutes les variétés locales de ce parler. Ce dictionnaire pourrait être étymologique, retraçant l'origine de chaque mot. Notons à ce propos que plusieurs termes et expressions cajuns semblent être originaires du Midi de la France (le verbe "charrer" par exemple, qui viendrait de l'occitan *charra*: parler).

On pourrait aussi décrire de façon plus complète le français créole et le créole noir, afin de voir jusqu'à quel point ils se rapprochent, respectivement, du français de France et des créoles antillais. Malgré ce qu'en ont dit plusieurs auteurs, il serait étonnant que le français créole ne montre pas un certain éloignement par rapport au français standard.

Sur le plan dialectologique, il faudrait étudier la répartition géographique et les variations internes des différents types de français. Le français créole, par exemple, est-il encore parlé? Où? Par qui? Même si on a proclamé depuis longtemps sa quasi-disparition, nous avons de nombreuses raisons de croire que quelques centaines, sinon quelques milliers de personnes l'utilisent ou le comprennent encore.

De la même façon, il faudrait voir où et par qui est parlé le créole noir. En existe-t-il plusieurs variétés? Comment se fait-il que certains Blancs l'utilisent, à l'exclusion parfois de tout autre parler?

Resterait enfin à préciser en quoi consistent exactement les différences existant entre les diverses variétés de français cajun. Le fait que cette langue ne soit pas écrite a, en effet, entraîné une grande variabilité phonétique, grammaticale et lexicale. Le sentiment général des Cajuns veut que, parmi eux, tout le monde se comprenne bien, malgré les divergences de vocabulaire et de prononciation (Dorais 1976). Il faudrait donc mesurer et cartographier

ces différences. On pourrait voir par exemple si le fait, pour certains groupes cajuns (celui des Avoyelles entre autres), d'avoir une origine française coloniale, plutôt qu'acadienne, se reflète dans leur parler.

Recherches sociolinguistiques

Peu d'études ont été effectuées dans ce domaine. A part un article ancien de Smith et Parenton (1938) et les travaux, plus récents, de Dorice Tentchoff (Tentchoff 1975), il n'y a à peu près rien à signaler.

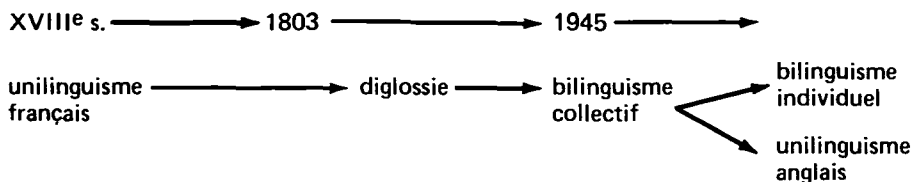
• Définition de la situation linguistique cajun

Observe-t-on, chez les Cajuns du sud-ouest de la Louisiane, une situation de bilinguisme (phénomène individuel, où l'individu possède deux systèmes linguistiques) ou de diglossie? Rappelons qu'on peut définir la diglossie comme une situation linguistique relativement stable où, en plus de parlers primaires, il y a une variété superposée hautement codifiée, véhicule littéraire, apprise surtout grâce à l'éducation formelle, et qui n'est pas utilisée pour la conversation ordinaire (Ferguson 1959).

Pour comprendre ce qui se passe en Louisiane, il faut voir le problème dans une perspective dynamique. Lors de l'arrivée des Acadiens et de leur installation dans le pays (fin XVIII^e et début XIX^e siècles), c'était l'unilinguisme français qui régnait. A partir du rattachement aux Etats-Unis et de l'introduction de l'anglais, une situation diglossique se développa, situation où, on doit le noter, les deux variétés linguistiques en jeu, le français cajun (parler primaire) et l'anglais du sud des Etats-Unis (parler superposé) ne constituaient pas deux dialectes de la même langue, mais deux entités séparées.

Depuis la seconde guerre mondiale, suite à l'invasion de plus en plus marquée de la culture anglo-américaine, cette situation a évolué vers un type qu'on pourrait qualifier de "bilinguisme collectif". Il n'y a plus diglossie au sens strict, puisque les mêmes personnes utilisent les deux variétés pour la conversation courante (ce qui, semble-t-il, n'était généralement pas le cas auparavant). Il n'y a pas encore non plus de véritable bilinguisme (phénomène individuel), puisque, grosso modo, tous les gens d'âge moyen (30 à 60 ans) possèdent et utilisent les deux langues.

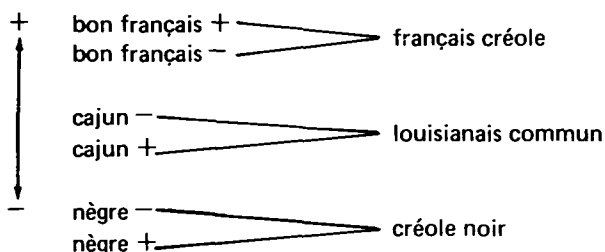
Ce "bilinguisme collectif" nous semble cependant transitoire, car on ne l'observe plus chez les moins de trente ans. Dans ce groupe d'âge en effet, il y a soit bilinguisme individuel, soit unilinguisme anglais. L'utilisation du français (en plus de l'anglais) constitue un choix personnel, déterminé par l'histoire de vie de chacun. On peut schématiser comme suit:



- Répartition sociale des diverses variétés

Dans la situation actuelle de bilinguisme collectif, il faut voir si la répartition des bilingues et des unilingues, ainsi que l'évolution du phénomène sociolinguistique en général, sont semblables pour tous les groupes sociaux. On peut se demander si on rencontre le même type de bilinguisme collectif chez les Blancs, les Noirs, les Mulâtres et les Indiens francophones, ou encore, si le bilinguisme individuel est apparu plus tôt dans les classes favorisées.

Il serait aussi important de savoir si le type de parler (accent, vocabulaire, etc.) sert d'indicateur social (entre les Noirs et les Blancs par exemple). Il semble que pour beaucoup de Louisianais francophones, les différences entre le français créole, le cajun et le créole noir soient valorisées. On classe les individus selon qu'ils parlent plus ou moins "bon français", "cajun" ou "nègre", selon l'échelle de valeurs suivante:



Recherches en anthropologie du langage

La distinction entre sociolinguistique et anthropologie du langage est assez arbitraire. Dans les deux domaines, à part les travaux cités à la section **Recherches sociolinguistiques**, très peu de recherches ont été faites jusqu'ici.

- Etude des circonstances de la parole

Il faudrait préciser les circonstances où un groupe social donné utilise telle ou telle variété linguistique. On pourrait ainsi comprendre quels sont les facteurs qui déterminent le passage d'une langue à l'autre, l'abandon ou la conservation du français.

Outre les recherches de Tentchoff (Tentchoff 1975), les données recueillies depuis 1975 par l'équipe de G.L. Gold (Gold 1975), sous forme de notes d'observation et de réponses à un questionnaire, contiennent beaucoup de matériaux se prêtant à ce type d'analyse.

- Le rôle de la langue dans la formation sociale globale

Ce domaine de recherches constitue en quelque sorte le couronnement de la démarche anthropologique. Il permet de comprendre quels sont les déterminismes agissant sur la situation linguistique globale et quel est le rôle de la langue dans l'histoire.

Il s'agit de voir comment certaines classes sociales utilisent à leur profit le contenu idéologique qui se rattache à la variabilité linguistique. On peut poser l'hypothèse qu'au niveau régional (tout le pays cajun), la grande bourgeoisie francophone encourage l'enseignement et la promotion du français international, en vue de développer les échanges économiques avec la France, la Belgique et le Canada et de s'ouvrir ainsi de nouveaux marchés internationaux (voir la revue *Acadiana Profile*).

Au niveau local, la petite bourgeoisie professionnelle et commerciale encourage le français cajun (par le biais de la radio entre autres) et les festivals ethniques, dans le but, semble-t-il, d'augmenter son chiffre d'affaires ou son capital politique. Cette intervention, qui joue sur la culture spécifique des Cajuns plutôt que sur leur appartenance à une francophonie théorique, paraît avoir plus de succès que celle de la grande bourgeoisie. Les recherches actuellement en cours (Waddell et al. 1976) pourront sans doute confirmer ou infirmer ces hypothèses.

RÉFÉRENCES

ACADIANA PROFILE

Revue publiée par le Lafayette Trade Center, Lafayette, Louisiane (depuis 1969).

BRANDON E.

1955 *Moeurs et langue de la paroisse de Vermillon en Louisiane*. Thèse de doctorat, Université Laval.

BROUSSARD J.F.

1942 *Louisiana Creole Dialect*. Bâton-Rouge.

CONWELL M.J. et A. Juillard

1963 *Louisiana French Grammar*, 2 vols. La Haye: Mouton.

DORAIS

1976 *Notes de terrain (inédites), juillet-août*, Mamou, Louisiane.

- FERGUSON C.A.
1959 "Diglossia", *Word*, 15:325-340.
- FICATIER M.E.
1957 "Les Louisianais français", *Revue de psychologie des peuples*, 12:261-293.
- GOLD G.L.
1975 *Renaissance culturelle et ethnicité Cajun au sud-ouest de la Louisiane*. Projet présenté au Conseil des Arts du Canada, Ottawa.
- GUILBEAU J.
1972 "Folklore and the Louisiana French Lexicon", *Revue de Louisiane*, 1,1: 45-54.
- KLOSS H.
1970 *Les droits linguistiques des Franco-américains aux Etats-Unis*, Centre international de Recherches sur le Bilinguisme. Québec: Presses de l'Université Laval.
- MORGAN R.
1972 "L'ordre des mots dans la syntaxe du créole de Saint-Martin", *Revue de Louisiane*, 1,1:65-81.
- PHILLIPS H.F.
1976 *Etude du parler de la paroisse Evangéline*. Paris.
- READ W.A.
1931 *Louisiana French*, Louisiana State University Studies, No.5. Baton-Rouge.
- SAUCIER C.L.
1949 *L'histoire et les traditions de la Paroisse Avoyelles en Louisiane*. Thèse de doctorat, Université Laval.
- SMITH T.L. et V.J. Parenton
1938 "Acculturation among the Louisiana French", *American Journal of Sociology*, 44:365-378.
- TENTCHOFF D.
1975 "Cajun French and French Creole: Their Speakers and the Question of Identities", in Delsesto et Gibson (éds), *The Culture of Acadiana, Tradition and Change in South Louisiana*. Lafayette: University of Southwestern Louisiana Press.
- TISCH J.L.
1959 *French in Louisiana*. New Orleans.
- WADDELL E. et al.
1976 *Ethnicity and Adaptation. A Macro Study of the "Cajun Revival" in Southern Louisiana*, Summary Statement of a Research Project (Mimeo). Montréal: McGill University.